

**BONSECOURS**

Département de la SEINE-
MARITIME
Arrondissement de ROUEN

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en
exercice

29

Nombre de présents

26

Nombre de pouvoirs

3

Nombre de votants

29

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bonsecours, légalement convoqué le vingt-deux mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent GRELAUD, Maire. Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents : M. GRELAUD, Maire ; Mmes & M. ADAM ; LEPICARD ; COUILLARD ; MARCOTTE ; BUNAUX ; LELEU ; HEYTE ; RESCHKE adjoints au Maire.

Mmes & M. LEFEBVRE ; REBISCHUNG ; GOUVERNE ; MICHEL ; BEUCHER ; MONCHAUX ; MARECHAL ; LUCIANI ; MACÉ ; LOUCHEL ; FERON ; LEFRANCOIS ; GUICHART ; COMOR ; HEQUET ; BRUNET ; DROUIN, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : M. LEGRIS donne pouvoir à M. GRELAUD ; M. LABARRE donne pouvoir à M. HEQUET ; Mme MARTIN donne pouvoir à M. COMOR.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Pierre LOUCHEL

**2023.14 – Garantie d'emprunt : LOGEO SEINE –
VEFA de 5 logements locatifs**

« Le Conseil Municipal de BONSECOURS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Civil et notamment son article 2298,

VU le Contrat de Prêt n°144191 en annexe signé entre LOGEO SEINE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

CONSIDÉRANT qu'une Collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé afin de faciliter la réalisation d'opérations d'intérêt public,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'opération « Bonsecours Bel' Aire » (31 avenue des Aigles), le bailleur social LOGEO SEINE acquiert 5 logements locatifs au constructeur SCCV Résidence Bonsecours 2,

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Société LOGEO SEINE va contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations les emprunts nécessaires à cette acquisition,

CONSIDÉRANT que pour entériner le prêt d'un montant total de 246 822 €, le bailleur social LOGEO SEINE sollicite la Commune pour garantir ces emprunts à hauteur de 100 %.

Et après en avoir délibéré,

✓ **ACCORDE** sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 246 822 € (deux-cent quarante-six mille huit-cent vingt-deux euros) souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°144191 constitué de 5 lignes de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

✓ **ACCORDE** sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

✓ **S'ENGAGE** dans les meilleurs délais, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

✓ **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. »

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité**.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Bonsecours le 29 mars 2023

Laurent GRELAUD,
Maire de Bonsecours



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601038-20230331-2023-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation